

BUREAU
Passage
Lemonnier.
12.

BUREAU
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

DÉPART
SPA
OSTENDE
BLANCKENBERG
REYST
NIEUPOET



Mephisto

VILLÉGIATURE
Les unes vont aux eaux, les autres vont aux os !!!
Sic transit gloria mundi

Rédacteur en chef :
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

—
Annonces & Réclames
à forfait

—
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Joseph Demoulin

Demain aura lieu au Pavillon de Flore le grand spectacle-concert organisé par le *Caveau Liégeois* au profit de l'œuvre du monument à ériger à la mémoire de Joseph Demoulin.

Nous saisissons cette occasion pour reproduire à notre quatrième page le portrait de l'écrivain regretté et pour rappeler sommairement en quelques lignes ce que furent sa vie et son œuvre.

Joseph Demoulin est né à Liège, le 29 Janvier 1825. A peine âgé de vingt ans, il partait en 1845 pour Paris, où il devint bientôt rédacteur du *Journal des Théâtres*.

Mais malheureusement la révolution de 1848 vint interrompre ses travaux littéraires, et en Décembre 1851, il fut expulsé du territoire français pour avoir publié une chanson contre le Président de la République, Louis Napoléon, devenu plus tard empereur des Français.

De retour à Liège, il a fondé successivement les journaux suivants : *le Bien-être*, *le Dimanche*, *la Semaine* et enfin *le Petit Courrier*.

En 1871, il retourne à Paris et il devient collaborateur du journal : *le Rappel*.

Arrêté une seconde fois, à vingt ans d'intervalle, il reste prisonnier pendant plusieurs mois, et expulsé de nouveau en 1872, il revient définitivement s'établir dans sa ville natale.

L'œuvre de Joseph Demoulin est considérable. Elle comprend :

Claire Stévant, roman en 2 volumes;
Deux Anges tombés, roman — un vol.;
Boucharde-le-Foulon, id. — id.;
Les plébiennes, poèmes, — id.;
Un fort volume de chansons Françaises et Wallonnes;
A bon chat bon rat, comédie en un acte;
Un drame intime, étude dramatique, id.;
Amour et caprice, comédie, id.;
La Foi conjugale, id. id.;
La queue de la comète, revue en 2 actes;
Le Père Lajoie, opéra comique en un acte;

Stella, opéra comique en 2 actes;
Jean d'Outremeuse, vaudev. en un acte;
Une faction au jardin botanique, id.;
Les deux charlatans, oserette bouffe, id.;
La petite Jeanne, comédie en un acte;
Passes muscade, id. id.;
Mademoiselle Mitaine, id. en 3 actes;
Passé, présent et avenir, revue en cinq tableaux;

Chiron et Grignoux, revue en 4 actes;
La Foire au théâtre, vaudeville en 4 id.;
Messieurs les gendarmes ou le crime de Pantin, vaudeville en un acte.

Enfin, quatre pièces de théâtre wallonnes qui sont : *Es Fond Pierette*, *Ji vous n' n' pous*, *On péhon d'Avri* et *Pól Lambert*.

Rappelons aussi que Joseph Demoulin est l'auteur de la célèbre chanson wallonne : *Li Troubadour de l'kowe de bois* qui fut longtemps si populaire à Liège.

Il est inutile de rappeler que Joseph Demoulin fut toute sa vie le plus vaillant défenseur de nos vieilles libertés populaires et des idées progressistes et démocratiques. Toujours il a combattu le bon combat et jamais il ne transigea avec sa conscience.

Il est mort le 25 Janvier 1879, pauvre comme il avait vécu, mais aimé et respecté de tous ceux qui l'ont connu.

Il laisse une mémoire sans tâche et le mausolée que des mains pieuses vont faire ériger en son honneur rappellera aux générations futures le souvenir d'un homme de bien.

RACAGNAC.

LA QUINZAINÉ

Nous sommes en pléines vacances : on s'en aperçoit bien à l'aspect de notre ville, quel vide ! quel calme !

Nos promenades surtout accusent une désertion de ce public élégant, aux toilettes brillantes, de ce qu'on appelle communément le beau monde, celui qui fait la pluie et le beau temps.

Il n'y a que des gens d'affaires qui se résignent à garder le foyer, et ce n'est encore qu'en se payant les dimanches et jours de fête une promenade aux environs, une excursion dans une de nos vallées, ou quelques heures de repos à Spa ou à Chaudfontaine.

C'est ainsi qu'il y a foule partout dans le val de l'Ourthe et de l'Amblève, et que dans les villes d'eau, à Ostende, Blankenberghe, voir même à Heyst, on compte les lits disponibles.

Ce qui fait la fortune de nos stations balnéaires, ce ne sont pas pourtant pas les Belges : on les distingue aisément dans la foule des étrangers de toutes provenances qui viennent s'abattre sur notre plages.

Les Allemands et les Anglais forment la grosse masse; par contre, les Français sont très-rares; c'est du reste chose bien connue que ceux-ci forment le peuple qui voyage le moins, quoiqu'il n'en veuille pas convenir.

En somme, notre pays est véritablement privilégié, et ce n'est pas une de nos moindres sources de bénéfices que cette immigration périodique des étrangers sur notre sol. Et si le ciel voulait pourtant, combien ne serions-nous pas plus favorisés !

Connaissez-vous chose plus triste que cet été? toujours du froid et de la pluie, pendant ce temps bien court où les gens occupés peuvent s'arracher aux soucis des affaires. Remarque curieuse : tandis qu'il pleut presque constamment dans les terres, le temps, sans être chaud, reste sec aux bords de la mer. Le fait est patent, reste à l'expliquer. Les doctes têtes qui s'installent à grands frais dans les établissements météorologiques que l'État fait bâtir avec nos deniers nous expliqueront la chose..... peut-être, car le ciel semble se moquer pas mal, depuis quelque temps surtout, de tous ceux qui ont la prétention de surprendre ses secrets et la clef de son organisation.

* *

La guerre a commencé pour du bon en Egypte, c'est un général anglais renommé, sir Garnet Wolseley qui a la main haut sur les opérations de terre.

L'amiral Seymour qui s'y entend si bien à incendier et à démolir une ville en quelques heures avec ses cuirassés et ses batteries Krup a cédé la parole à son confrère Wolseley.

C'est un brave, dit-on, que ce jeune général; l'Angleterre a mis en lui toute sa confiance, car on sait qu'il est le fils

de ses œuvres et que c'est devant le feu des batailles que ce simple soldat a passé successivement par tous les grades qui l'on conduit à sa haute position actuelle.

Les opérations sont rudement menées; l'Angleterre est fatiguée de la Turquie.

Cette dernière, véritable brouillon de l'Europe, a assumé une tâche qui lui répugne et que, le voulut-elle, elle ne peut remplir; l'Angleterre le sait bien; aussi, après avoir sauvé pour la forme les préliminaires diplomatiques indispensables à une intervention armée, marche-t-elle de l'avant.

Le sort d'Arabi, cet espèce de bandit, dont le seul mérite est de savoir habilement exploiter le fanatisme de ses compatriotes au moyen de perfides proclamations et de fallacieuses récompenses — son sort touche à sa fin.

Ses bandes se battent avec le courage qu'inspire le zèle de la foi, et la lutte touchera souvent à l'héroïsme; mais la discipline et le puissant armement de l'armée anglaise en viendront à bout.

C'est alors que surgiront les grandes difficultés : on agitera la question de la neutralité du canal de Suez, réclamée par les grandes puissances, et ce ne sera pas sans résistance que les anglais lâcheront les marrons qu'ils auront fait cuire.

Ici surgiront les revendications de la France dont les intérêts se rattachent si étroitement au canal qui est son œuvre; de là encore nouvelle source de conflit.

Enfin, qui vivra, verra.

* *

La France est un bien bon pays : on n'y compte plus les partis qui la divisent, et il suffit qu'un régime lui assure quelques libertés pour voir surgir autant de prétentions et de prétendants au pouvoir que de champignons sur une couche bien fumée.

La République française — dont la mort était annoncée le jour de sa naissance — tient bon au milieu de ce déchainement.

Ces derniers jours, on a vu reparaitre sur la scène le bonhomme de Frohsdorf, qui se fait appeler *Henri* — tout court — absolument comme s'il avait un trône et un peuple.

Puis *Victor* et *Jérôme*, deux types du clan Bonaparteux, qui se disputent la succession du rossart de Sedan, voilà les hommes providentiels que les partis bien pensant proposent à la France pour son salut.

Et en campagne là-dessus, ils remettent chaque année au même diapason la guitare de leurs doléances : *la patrie est malade..... le peuple se gangrène..... Seigneur, donnez-nous un Sauveur.....* Sinistre farce, où des Cassagnac, des Amigue, gens suspects entre tous, jouent les rôles de grands prêtres et pontifes.

En vérité, si ces nouveaux apôtres

sont l'image du maître qu'ils prêchent, leur évangile ne fera pas beaucoup de conversions.

* *

La Belgique chôme pour le moment : non pas que les affaires industrielles ou commerciales soient en souffrance; bien au contraire, à pareille époque depuis plusieurs années on ne vit activité plus grande, confiance plus ferme, transactions plus nombreuses.

Les affaires se traitent à bon prix sur la place; l'industrie tient des commandes pour plusieurs mois et tout le moude qui en vit et s'y rattache, jouit d'une situation meilleure qu'on ne pouvait l'espérer en présence de la politique qui règne sur l'Europe.

Critérium certain : la Bourse tient ses cours très fermes; il y a hausse inusitée et inattendue sur beaucoup de valeurs, et l'on ne songe même plus aux courts moments de panique que les affaires d'Egypte avaient fait naître.

Ce qui ne chôme pas non plus, ce sont les scandales judiciaires, jamais on n'en vit autant de si corsés.

La christianisation des capitaux et le petit-frérisme font, comme on pouvait s'y attendre, le gros de frais.

La ville de Marche a vu, chose unique, un faussaire bien pensant condamné par ses amis politiques; mais par un juste retour de leurs bons sentiments, ceux qui le condamnaient, signaient d'emblée un recours en grâce à la royauté — recours qui ne prendra d'autre route, on peut l'espérer au nom de la morale publique, que celle des papiers inutiles..... si ce n'est pour cela.

A Charleroy et à Liège, des curés et des petits-frères se signalent par des exploits d'habitude, qu'on ne qualifie même plus, on les connaît.

A Tournay, on attend le grand scandale du chanoine Bernard dans lequel se trouve mêlé le sieur Durousseaux, un particulier qui grâce au titre d'évêque, émerge de par notre admirable Constitution, pour une vingtaine de mille francs annuellement au budget des bons contribuables belges. En face de ces deux gaillards vient se placer le célèbre Dumont..... en somme trois tonsurés qui vont s'entre-déchirer et se lâcher à pleine gueule — le mot n'est pas trop fort — tout ce qu'ils pensent et qu'ils savent. Cela sera amusant..... et édifiant, donc !

Enfin, signe des temps, la Cour d'assises de Liège a condamné le sieur Wauthier, conseiller provincial et triporteur électoral bien pensant à 200 frs. d'amende pour avoir pratiqué maladroitement le commerce de l'achat des votes si en faveur près de ces coréligionnaires depuis longtemps.

Tout cela c'est la manière de s'y prendre.

En attendant, il y a de la distraction à l'horizon; qui voudra se tenir au courant de ce que se passe, ne regrettera ni son temps ni sa peine.

J. B.

Avocatiana

La Gazette de Pétrus plaisantait l'autre jour très spirituellement sur le vieux thème de la dignité du barreau dont M. les avocats se montrent si furieusement jaloux.

Notre conneur se demandait si cette meuse dignité « n'exigerait pas que M. les avocats contribuassent aux charges publiques comme tous les autres citoyens, en daignant payer une atente à raison de l'exercice de leur profession. »

Cette observation est d'autant plus juste que la plupart des membres de l'ordre (!!!!!) des avocats cumulent aujourd'hui leurs fonctions de défenseurs des veuves et orphelins (salvables s'entend) avec celles non moins lucratives d'agents d'affaires ou de receveurs particuliers.

Or, si MM. les avocats ne trouvent nullement contraire à leur dignité de se charger, moyennant finances, de la rédaction de pétitions, de perceptions de loyers, de surveillance de bâtiments et de réparations locatives, il me paraît évident qu'il serait de leur devoir de témoigner tout leur respect pour nos lois fiscales en déclarant à leur huissier porteur de contraintes le cumul cité plus haut, cumul qui les rend incontestablement passible du droit de patente.

Et puisque nous sommes sur la dignité du barreau, je demanderai à mon tour si cette dignité bien entendue devrait permettre à nos Cicérons de s'occuper (toujours moyennant finances) de liquidations..... désastreuses.

Il n'est pas de fournisseur qui n'ait reçu à un moment donné une petite circulaire conçue dans les termes suivants :

Monsieur,

« J'ai l'avantage de vous annoncer que la liquidation Escrofile et Co à laquelle j'ai procédé est aujourd'hui terminée.

La réussite des démarches que j'ai faites pour obtenir la rentrée de quelques créances qui paraissaient perdues, me permet de me payer intégralement mes honoraires d'abord et de distribuer ensuite aux différents créanciers un dividende de 0,17 centimes par cent francs.

Votre créance s'élevant à 550 francs, je tiens à votre disposition la somme de 0,93 centimes montant de votre quote-part.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations. TARTENION, avocat. »

Une lettre semblable émanant d'un membre du barreau me semble pour ma part un fait grave.

Oh ! je sais bien que M. l'avocat liquidateur n'est absolument pour rien dans les exploits de la maison Escrofile et Co, et que son rôle se borne à liquider le plus avantageusement possible pour la masse créancière.

Mais (à tort sans doute) les malheureux fournisseurs victimes de leur trop grande confiance dans les susdits Escrofile et Co, confondent dans leur haine liquidateur et liquidé et il en résulte un petit concert d'injures et de malédictions absolument incompatibles avec la dignité du barreau.

Les avocats doivent évidemment gagner leur vie et ils sont parfaitement en droit de rechercher le plus d'affaires possibles.

Mais puisqu'ils ont si grand souci de la dignité de leur ordre, ils devraient veiller à ne prendre en mains que les intérêts de gens respectables, et quoi qu'ils disent ou quoi qu'ils fassent, ils ne parviendront jamais à faire avaler au public la respectabilité de la maison Escrofile et Co.

Si les anciens de l'ordre tiennent donc à laisser subsister la confiance dans la dignité du barreau, ils feraient bien de réfléchir à tout cela et d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de prendre des mesures à cet égard.

Simon le public s'habituerait à supposer qu'un avocat est un homme comme un autre, et que s'il ne paie pas patente, il paie tout au moins son petit tribut au veau d'or.

RACAGNAC.

Méli-Mélo.

Encore les grelots. — Les journaux politiques (!!!) du pays annoncent le départ prochain de M. Frère-Orban pour l'Espagne.

Nous souhaitons bon voyage à l'honorable chef du cabinet, et nous espérons que le bruit des grelots attaches aux mules espagnoles l'habitue tout doucement à supporter sans trop de peine la formidable volée de grelots progressistes qui viendront écorcher ses oreilles pendant la session prochaine.

Bon voyage, donc et Salut en de Kost

Échos du palais. — Maître Neujean (Xavier) défendait à la dernière session des assises un fermier de Xhendelesse accusé d'avoir tué sa légitime à coups de poids.

Grace à son habile plaidoirie, le fermier en question en a été quitte avec sept mois de prison.

Nous ne résisterons pas à l'envie de reproduire ici l'épouvante péroraison que Maître Neujean (Xavier) a fait avaler aux douze bonnes balles de jurés :

« Le jury ne voudra pas, s'est écrié l'illustre avocat, qu'un jour les enfants de ce malheureux viennent lui dire : « tu as tué notre mère. » !

Un argument de ce genre fait toujours très bien dans les émouvantes péroraisons et ne manque jamais son effet.

Il est des lors déplorable que Maître Neujean (Xavier) ne s'en soit servi dans l'affaire Pyro-Henrion, au lieu d'être, sous prétexte de partie civile, un pauvre diable d'accusé plus malheureux que coupable et qui se trouve aujourd'hui gratifié de 15 ans de travaux forcés.

Il aurait été si facile cependant à Maître Neujean (Xavier) de s'écrier encore :

« Le jury ne voudra pas qu'un jour les enfants du malheureux Pyro viennent lui dire : « tu as voulu tuer notre grand-père. »

Petites affiches. — Il y aura bientôt cinq mois qu'eurent lieu les funérailles du regretté M. de Luesemans et la Députation permanente a toujours la douleur de porter son décès à la connaissance des habitants de la ville de Liège... par des petites affiches noires apposées à l'hôtel-de-ville, à l'école de la rue Hazinelle et dans différents autres endroits.

N'y aurait-il pas, dans la noble corporation des afficheurs, une âme charitable qui voudrait bien mettre un terme à la profonde douleur de la Députation permanente en faisant disparaître les pancartes susdites.

La douleur de MM. Libert, Angenot et consorts ne doit pas être éternelle, que diable !!

Reclame et bienfaisance. — Dans son Numéro du 18 Août dernier, la Meuse publiait à grands coups de tam-tam le petit article suivant :

Le bal que le pavillon donnera dimanche, au profit des pauvres de Saint-Nicolas, promet d'être très-brillant. Un Comité de demoiselles s'est formé Outre-Meuse pour donner un vif éclat à cette fête de nuit, placée sous les auspices de la charité. Des ballons lumineux, une nouveauté de M. de Posson, des feux d'artifice, de bengale, des détonations de boîtes et l'orchestre au complet du théâtre du Pavillon de Flore sous la direction de son intelligent chef, M. Meurice, donneront à cette soirée une animation qui en fera une des plus belles fêtes de la saison. Le Club des Intimes (président M. Julien) se chargera de l'ordre du bal. Puis-je le beau temps la favoriser et les pauvres de Saint-Nicolas en retireront certainement un grand profit.

Les lecteurs du Rasoir apprendront avec plaisir que cette Grrrrrande fête à rapporté l'énorme somme de 34 francs à partager par moitié entre MM. Ruth frères et les pauvres de Saint-Nicolas.

Qu'on se le dise !

Assainissement du Chaffour. — A propos, on n'entend plus parler du projet Barbier relatif à l'assainissement du quartier du Chaffour.

Il s'agissait comme on sait, de raser l'odoriférant Matrognard, le suave Florimont et tutti quanti, et d'établir sur leur ancien emplacement une galerie du commerce.

Jusqu'à présent on attend toujours en vain le plus petit commencement d'exécution.

Est-ce que par hasard M. Barbier n'aurait pas trouvé le savon nécessaire pour faire la barbe en question.

Faut soigner ça. — Cueilli dans la Gazette de Pétrus :

« Un acte de vandalisme a été commis

lundi, sur la ligne de Manage à Wavre.

« Un voyageur qui avait pris place dans le train partant de Baulers pour Ottignies, à 2 heures 14 du soir, a détruit pour ainsi dire de fond en comble l'intérieur d'un coupé de première classe, dans lequel il se trouvait seul. Les coussins, le capitonnément du compartiment entier étaient lacérés à coups de rasoir; les tirants des glaces, les rideaux etc., étaient arrachés. On évalue les dégâts à plus de 300 francs.

« On assure que l'auteur de acte incompréhensible serait un homme du monde, appartenant à une famille considérée des environs de Nivelles. Toute porte à croire que c'est sous l'influence d'un accès de folie subite que le personnage en question a agi ainsi; la famille, du reste, s'offre à payer les dégâts à l'Etat belge. »

Décidément les gens de la haute n'ont pas de chance, et pour peu que cela continue, ils deviendront tous fous l'un après l'autre.

Le plus triste de l'affaire c'est que leur folie est souvent très désagréable.... pour les autres.

Nous avons déjà les princes (fous naturellement!) qui tuent aux neuf dixièmes les huissiers; nous avons aussi les banquiers (fous naturellement), qui fabriquent des faux pour plusieurs millions; nous avons aujourd'hui les personnalités du monde (fous naturellement) qui lacèrent à coups de rasoir les voitures de chemin de fer.

Gens de la haute, mes amis, faut soigner ça !

A Fragnée. — Les travaux de la nouvelle percée destinée à relier la rue de Fragnée à l'avenue de Cointe avancent rapidement.

D'après les bruits qui circulent dans la localité, notre éditité, voulant rendre hommage aux hautes capacités militaires du sympathique adjudant-major de notre garde civique, aurait l'intention de baptiser la nouvelle communication du nom d'avenue Wouters.

Nous applaudissons de tout cœur à ce projet. La ville de Liège a toujours tenu à perpétuer le souvenir des grands guerriers qui l'ont illustrée.

Nous avions déjà la rue des Franchimontois, la rue Ambiorix, le square Charlemagne, etc., etc. Personne ne sera donc stupéfait de l'heureux privilège dont va justement jouir l'honorable M. Wouters.

Cercle choral de Fragnée. — La réception du nouveau directeur du cercle choral de Fragnée a eu lieu la semaine dernière en grande pompe.

On a naturellement beaucoup toasté et soifé.

Pour clôturer, la soirée M. Englebert s'est fait-il écrié :

Puss qui n'os fâ mori, y n'os fâ Moris-seaux. ZUTALORS.

Mélange

Depuis quelque temps, notre incommensurable police met un soin jaloux à pincer, le moins paternellement possible, les épiciers et autres empoisonneurs non jurés qui falsifient dans toutes les régions de l'art, les denrées alimentaires (!) qu'ils débitent à leurs clients. Il ne se passe pas même de semaine sans que les journaux enregistrent une kyrielle de procès-verbaux dressés soit à charge de sémillantes laitières qui professent un enthousiasme trop immodéré pour le sacrement de baptême, soit à charge d'estimables marchands de beurre (!!!) qui veulent faire trop promptement leur beurre à eux, en perfectionnant outre mesure celui qu'ils vendent au commun des mortels.

Ce zèle de la police est certes des plus louables et personnes ne songe à le lui reprocher en cette circonstance.

Mais il me sera cependant permis de trouver étrange que jusqu'à présent on n'ait pas encore pensé à sévir contre les innombrables cabaretiens qui, sous prétexte de Hasselt, s'obstinent à servir aux malheureux consommateurs les arsenics les moins perfectionnés.

Pourquoi, diable, ce privilège exorbitant ? La laitière qui met trop d'eau dans son lait et le marchand de beurre qui se sert de la margarine pour étudier la règle d'alliage n'empoisonnent ordinairement personne. Cependant la loi permet avec raison de les punir pour « tromperie sur la qualité de l'objet vendu. »

Et le baes qui vend majestueusement comme véritable Hasselt une piquette de sa fabrication qui empoisonne aux trois-quarts de celui qui l'avale, échapperait aux rigueurs du code pénal !!! Ce serait vraiment un comble.

Qu'il me soit donc permis, au nom des immortels principes de 89 combinés avec une sage extension du droit de soifage, d'attirer sur ce point l'attention de ceux que la chose concerne, cliché N° 17034.

En vain pourrait-on objecter que le vent est à la Munich-bier (35 centimes le demi litre, 0,20 le quart; on est prié de ne pas donner de pourboire au garçon) et que la consommation du Hasselt s'en ressent considérablement.

Je rends aux nombreux dégustateurs du savoureux produit de la Bavière tout l'hommage qui leur est dû et je m'incline avec respect devant leur soif inextinguible.

Mais je ne puis oublier qu'il y a dans notre vieille cité toute une catégorie de citoyens qui comme Marcajou estiment qu'il n'y a rien de tel « qu'une veie souvaie gotte di pequet » et qui s'en tiennent énergiquement au breuvage de leurs aïeux.

Ces citoyens ont évidemment droit à la protection tutélaire de la police et j'ose espérer que les bouteilles à Hasselt de nos cabarets seront bientôt soumises aux mêmes investigations que les cruches de nos laitières.

Quant à moi, d'accord avec mon notaire et mon huissier, je déclare solennellement que si mélanger le lait avec de l'eau est un délit, mettre de l'eau dans du genièvre est un crime.

J'ai dit.

ZUTALORS.

Théâtre du Pavillon de Flore

DIRECTION IS. RUTH.

Bureaux 6 h.

Rideau 7 h.

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

CLÔTURE DES FÊTES D'ÉTÉ.

Représentation extraordinaire et Fête de Nuit organisées par le

CERCLE D'AGRÈMENT

Avec le gracieux concours de la Section dramatique du Cercle des Progressistes d'Anvers (1er prix au concours de Namur); de Madame Marie Clavandier, artiste de Paris; M. Emile Van den Eynde, baryton, 1er prix au Conservatoire royal de Bruxelles; M. Adolphe Ratisbonne, 1er prix d'amateur au concours de Namur et du Cercle Symphonique sous la direction de M. Paul Gevaert, au profit de l'œuvre des Vieillards.

1re représentation de :

JEAN-MARIE

Drame en 1 acte, en vers, d'André Theuriet. Distribution : Joel, MM. Prosper de Wit. — Jean-Marie, Adolphe Ratisbonne. — Thérèse, Madame Marie Clavandier.

CONCERT

- 1. Ouverture de Concert (Herman)
2. Grand air du Tribut de Zamora, de Gounod, chanté par M. Emile Van den Eynde.
3. J'vas le dire à Mouman, chansonnette par M. Dewit.
4. Parfums Capiteux, grande valse (J. Klein)
5. Alleluia d'Amour, de Faure, chanté par M. E. Van den Eynde.
6. A. Polka pour Flûte, exé. par M. Senez (Rivière) B. Galop. (Kanbich)

CHEZ L'AVOCAT

Comédie en 1 acte, en vers, de Paul Ferrier. Distribution : Chevron, MM. A. Ratisbonne. — Ducannais, P. de Wit. — Marthe, Mad. M. Clavandier. — Un Monsieur, M. Ernest. — Une Dame, Mad. Margurite.

LI SAV TI

Comédie à 2 actes, par Ed. Remouchamps. Distribution : Crespin, sav ti, M. Ed. Antoine — Tatenne, femme de Crespin, Mad. Joachims. — Hinri, camarade de Crespin, M. J. Baré. — Mad. Lomba, tante de Crespin, Mad. Elodie. — Hanesse, fré de curé, MM. Spiegels. — Godinasse maïsse de l'mo; honne, J. Fauconnier.

Immédiatement après la représentation :

BAL A GRAND ORCHESTRE

sous la direction de M. G. Lamarche. Prix des Places : A l'avance, 1re frs. 1,50; Pourtour fr. 1.—A l'entrée, 1re fr. 2; Pourtour fr. 1.50.

Liège.— Imp. et Lith. mécanique de J. Daxhelet

VARIÉTÉS



A propos du projet d'assainissement du quartier du Chaffour
 « Qui vous se dire Madame Matrognard un n'jâse pas
 di nos se raser! »
 « Surmint, Moncheu Florimont qui l'barbi n'aret
 nin trovê de savon po se noss' bâte. »



A propos de l'affaire Jacquemin.
 « C'est singulier que le parquet ne fait pas
 poursuivre Roland! »
 « Oui; c'est vraiment miroboland! »

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bureau 6 h.

Rideau 7 h.

LE DIMANCHE 27 AOUT 1892

GRAND SPECTACLE-CONCERT

ORGANISÉ PAR

le Cercle Littéraire et Dramatique LE CAVEAU LIÉGEOIS

Pour l'érection d'un Monument à la mémoire de Jos. DEMOULIN,
 poète liégeois.

PROGRAMME :

POL LAMBERT

Drame en deux actes, de Joseph DEMOULIN

DISTRIBUTION : Pôl Lambert, graveur, MM. L. A.; Colas Begé, sargent
 pensionné, C. C.; Martin, fi da Pôl, J. P.; Gêrà Bastin, mécanicien, J. N.;
 Louis Crahay, MM; Jean Gathy, armuri, J. L.; Nanette, feie da Pôl, J.-C.

10 minutes d'entr'acte

INTERMÈDE

1. La légende des Siècles, romance par M. G. Bonhomme BENZA.
2. On Jou d'élection, scène politique, par M. L. Ansay J. WILLEM.
3. Aily et Mairanne, duo comique inédit, joué par
 MM. Lambremont et Corbisier André WINANDS.
 DONIZETTI.
4. La Fille du Régiment, air par M^{lle} Chantraine E. DETHIER.
5. Henri IV d'Allemagne, air par G. Bonhomme
6. Houbert et Jeniton, saynette inédite, joué par
 M. Ansay et M^{me} Joachims-Massart H. BARON.
7. Noss vie Wallon, chanson par M. E. Antoine J. DEMOULIN.

10 minutes d'entr'acte

LES TOURCIVEUX

Novelle Comédie en une acte, de MM. J. Willem et F. Bauwens.

DISTRIBUTION : Servas, maïsse d'armes, MM. J. N.; Lorint, maïsse di
 confrèrie, J. L.; Jacques, avocat, J. P.; Pierre, amuri, G. R.; Tatenne,
 dame di cabâret, M^{mes} G.; Louise, si feie, J. C.

Le Piano sera tenu par M. C. Dolne.

ORDRE : 1. Les Tourciveux; 2. Intermède; 3. Pôl Lambert.

Le Spectacle sera suivi d'un BAL et d'une FÊTE DE NUIT.

Prix des places réservées : à l'avance fr. 2-00, à l'entrée fr. 2-50.

Prix des places ordinaires : à l'avance fr. 1-00, à l'entrée fr. 1-50.



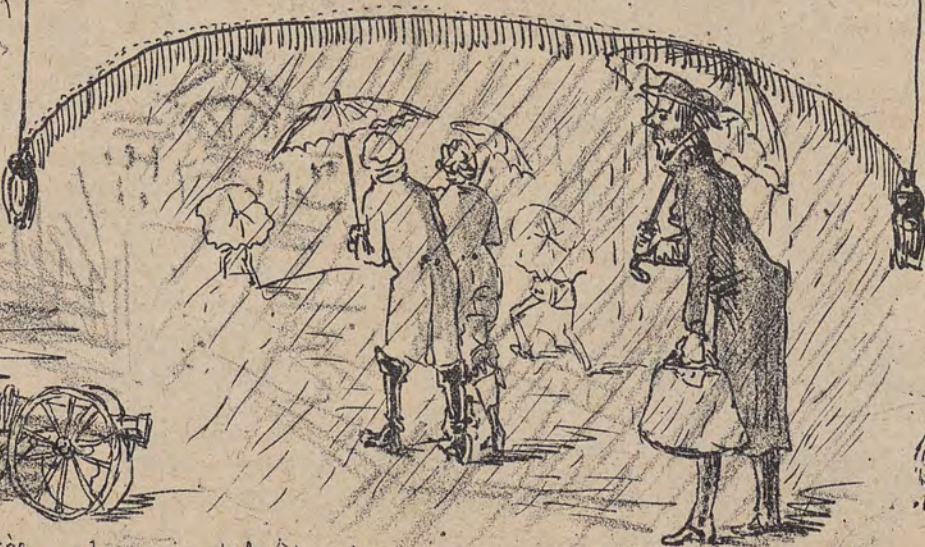
A la sortie de la cour d'assises,
 « Sept mois de prison pour avoir assomme sa
 femme à coups de poids, c'est bon marché
 Que veux-tu, mon cher? La cour se sera dit qu'il
 fallait ménager un homme de poids. »



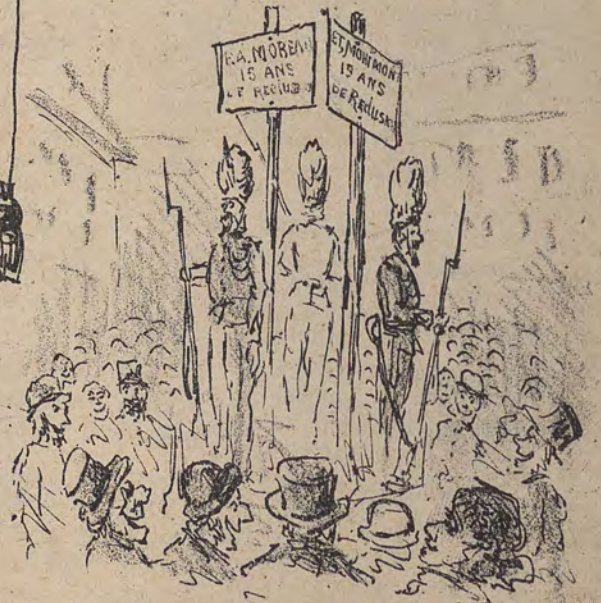
Affaire Memmelle - Epilogue
 Après avoir pui de tous les honneurs du triom
 phe le cher frère Memmelle reconnaît enfin
 qu'il n'y a pas de rossades sans épines.



Les opérations militaires se poursuivent très
 activement en Egypte



Le mois d'Août continue à être de plus en plus agréable,
 ce qui n'empêche pas les Liégeois de s'embarquer sous pré
 texte d'aller aux eaux.



A quoi on s'amuse à Charlerai